



Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 07-2674-5
Date de révision: 18/07/2025

Numéro de version: 2.02
Annule et remplace la version du : 20/06/2023

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Anisotropic Conductive Film 7303

Numéros d'identification de produit
 70-0064-5739-7

7000027563

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Collage.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification des lésions / irritations oculaires n'est pas appliquée en raison de la nature de ce produit (film adhésif).

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
 Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



Ingrediénts :

| Ingrediént | Numéro CAS | EC No. | % par poids |
|---|------------|-----------|-------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | 216-823-5 | 4 - 7 |

MENTIONS DE DANGER:

| | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

| | |
|-------|---------------------------------|
| P280E | Porter des gants de protection. |
|-------|---------------------------------|

104% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 98% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrediént | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° |
|------------|----------------|---|--|
| | | | |

| | | | 1272/2008 [CLP] |
|---|---|---------|---|
| Film | Aucun | 70 - 95 | Substance non classée comme dangereuse |
| Poly(2-phénoxyéthyle acrylate) | (N° CAS) 34962-82-8 | 1 - 10 | Substance non classée comme dangereuse |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | (N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5 | 4 - 7 | Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411 |
| Amine aliphatique | Confidentiel | 1 - 5 | Substance non classée comme dangereuse |
| Polymère acrylate | Confidentiel | 1 - 5 | Substance non classée comme dangereuse |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

| Ingédient | Identifiant(s) | Limites de concentration spécifique |
|---|---|--|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | (N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5 | (C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 |

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|----------------------|------------------------|
| Aldéhydes | Pendant la combustion. |
| Monoxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Dioxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Chlorure d'hydrogène | Pendant la combustion. |

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:**Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Population | Type d'exposition humaine | DNEL |
|---|------------------------|------------|--|------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Employé | Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 8,3 mg/kg bw/d |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Employé | Exposition par voie cutanée, à court terme, des effets systémiques | 8,3 mg/kg bw/d |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Employé | Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques | 12,3 mg/m ³ |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Employé | Inhalation, exposition court terme, effets systémiques | 12,3 mg/m ³ |

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

| Ingrédient | Produit de dégradation | Compartiment | PNEC |
|---|------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Eau | 0,003 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Sédiments de l'eau | 0,5 mg/kg d.w. |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Rejets intermittants dans l'eau | 0,013 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Eau de mer | 0,0003 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Sédiments de l'eau de mer | 0,5 mg/kg d.w. |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | | Usine de traitement des eaux d'égout | 10 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition:**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Aucun requis.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|
| Polymère laminé | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Aucun requis.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|--|---|
| Etat physique: | Solide |
| Aspect physique spécifique:: | Rouleau de ruban |
| Couleur | Marron, Jaune |
| Odeur | Inodore |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | <i>Non applicable.</i> |
| Inflammabilité | <i>Non applicable.</i> |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Non applicable.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Non applicable.</i> |
| Point d'éclair: | $>=93,3^{\circ}\text{C}$ [Méthode de test:Coupe fermée] |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Hydrosolubilité | Négligeable |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

| | |
|---|---|
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Non applicable.</i> |
| Densité | <i>1,2 g/cm³</i> |
| Densité relative | <i>1,2 [Réf. Standard :Eau = 1]</i> |
| Densité de vapeur relative | <i>Non applicable.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

L'exposition par inhalation est sans effet sur la santé.

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Le contact avec les yeux est sans effet sur la santé. Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Blocage physique : les symptômes peuvent inclure une douleur abdominale. Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|-----------|------------|---|
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané | Rat | LD50 > 1 600 mg/kg |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Rat | LD50 > 1 000 mg/kg |
| Polymère acrylate | Cutané | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Polymère acrylate | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------------|----------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Lapin | Moyennement irritant |
| Polymère acrylate | Jugement professionnel | Irritation minimale. |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------------|----------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Lapin | Irritant modéré |
| Polymère acrylate | Jugement professionnel | Moyennement irritant |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|-----------------|---------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Homme et animal | Sensibilisant |

Sensibilisation des voies respiratoires

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Humain | Non-classifié |

Mutagénicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|-----|-------|--------|
| | | |

| | | |
|---|----------|---|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | In vivo | Non mutagène |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|--------|------------|---|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|-----------|--|------------|----------------------|------------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 750 mg/kg/jour | 2 génération |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 750 mg/kg/jour | 2 génération |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané | Non classifié pour les effets sur le développement | Lapin | NOAEL 300 mg/kg/jour | Pendant l'organogenèse |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 750 mg/kg/jour | 2 génération |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|-----------|---|---------------|------------|------------------------|--------------------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané | Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 2 années |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Cutané | Système nerveux | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | Ingestion | Système auditif Coeur Système endocrine système hématopoïétique Foie des yeux Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | 28 jours |

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|---|--------------|--------------------|---|------------|------------------|---------------|
| Poly(2-phénoxyéthyle acrylate) | 34962-82-8 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Boue activée | Composant analogue | 3 heures | IC50 | >100 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Truite arc-en-ciel | Estimé | 96 heures | LC50 | 2 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EC50 | 1,8 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | ErC50 | >11 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | NOEC | 4,2 mg/l |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 0,3 mg/l |
| Polymère acrylate | Confidentiel | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|--------------|--|----------|-------------------------------|--|-------------------------------------|
| Poly(2-phénoxyéthyle acrylate) | 34962-82-8 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène | OECD 301F - Manometric Respiro |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Expérimental Hydrolyse | | Demi-vie hydrolytique (pH 7) | 117 heures (t 1/2) | OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH |
| Polymère acrylate | Confidentiel | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|--------------|---|-------|---|---------------|-------------------------------|
| Poly(2-phénoxyéthyle acrylate) | 34962-82-8 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 3.242 | OCDE 117 méthode HPLC log Kow |
| Polymère acrylate | Confidentiel | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |

12.4. Mobilité dans le sol:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|-----------|-------------------------------|--------------|---------------|-----------|
| Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane | 1675-54-3 | Modélisé Mobilité dans le sol | Koc | 450 l/kg | Episuite™ |

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|--|--|--|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingédient

Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Numéro CAS

1675-54-3

Classification

Gr.3: non classifié

Réglementation

Centre International de Recherche sur le

Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été ajoutée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Annexe

| Titre | |
|---------------------------------------|--|
| Identification de la substance | Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; EC No. 216-823-5; Numéro CAS 1675-54-3; |
| Nom du scénario d'exposition | Usage industriel de rubans et films |

| | |
|--|--|
| étape du cycle de vie | Utiliser dans des sites industriels |
| activités participatives | PROC 21 -Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles ERC 05 -Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article |
| Processus, les tâches et les activités couvertes | Coupe et lamination de films adhésifs et rubans. |
| 21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques | |
| Conditions d'exploitation | État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 220 jours / an; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; |
| Mesures de la gestion du risque | Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Environnemental Non nécessaire; |
| Mesures de gestion des déchets | Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées; |
| 3. Prévision de l'exposition | |
| Prévision de l'exposition | Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. |

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch